

Décision

Générale

modern

Décision n° 79-0609/ENS portant organisation du concours de recrutement d'élèves instituteurs

n° 79-0609/ENS

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JE-
UNESSE ET DES SPORTS

Date de publication
30 mai 1979

Numéro JO
n° 5 du 31/12/1979

Date du numéro
31 décembre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Un concours d'admission au Cours normal de Djibouti sera organisé les 29, 30 et 31 mai 1979, dans les locaux de l'école de la République de Djibouti. Le nombre total des places d'élèves instituteurs principaux et élèves instituteurs mises au concours est fixé à 60 pour l'année scolaire 1979-1980. Les épreuves du concours d'admission des élèves instituteurs en première année de formation générale auront lieu selon le calendrier et l'horaire ci-après : Mardi 29 mai 1979 — De 7 h. 30 à 10 h, 30 français — De 10h. 30 à 12h. épreuves à option — De 15 h. à 18 h. épreuves à options: (suite) Mercredi 30 mai 1979 — De 7h. 30.à 10 h. 30 mathématiques — De 10 h. 30 à 12h. épreuves à options (suite). — De 15 h. à 18 h. preuve d'éducation physique Jeudi 31 mai 1979 —DE 7 h, 30 à 12 h. épreuves à options (suite) — Fin d'après-midi délibération Le jury du concours est constitué comme suit: — Président :le directeur général de l'Education nationa — Vice-président :l'inspecteur départemental de l'Education — Chef de centre :le directeur du Cours normal — Membres :mesdames et messieurs les professeurs du Cours normal et des établissements du seconde degré